

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 février 2021

Présents: Mmes BENISTAND, CARVALHO PEREIRA MARQUES, DREVAR, FILET-COCHE, MITTET, ODEYER, THOMAS et VERCOUTTER et MM. BERARDIN, FAURE, FOUJRAZ, LEITA, MATHON et SAVIGNON

Absent ayant donné procuration : Mme KOUSSENS

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES

Pour ce conseil, Monsieur COPPEL représentant Drôme Aménagement Habitat, est venu exposer le projet envisagé sur la commune. Il a tout d'abord fait un retour sur l'historique des constructions DAH sur Saint Laurent depuis les années 1970.

Pour l'avenir, 8 logements locatifs vont être réalisés à l'Orée du Royans. Logements pour des familles (T3 et T4) avec petit jardin d'environ 300m². Il est également prévu la vente de 4 lots pour construction individuelle (déjà sous compromis).

Il sera aussi envisagé dans les années à venir l'amélioration des bâtiments existants et le parc central sera conservé.

La question de l'accession à la propriété pour les logements locatifs a été posée et la réponse apportée est positive, les locataires pourront au bout de 10 ans prétendre à acheter leur maison.

Le permis de construire devrait être déposé en mars-avril.

Monsieur le Maire remercie vivement Monsieur COPPEL pour cette intervention intéressante et ouvre la séance du conseil.

🌀 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Aucune remarque sur le compte-rendu.

Approuvé à l'unanimité

🌀 CONVENTION DE PARTENARIAT LABEL ÉCOLE NUMÉRIQUE

Lors de conseils précédents, il avait été expliqué le projet d'achat de 12 valises numériques pour l'école élémentaire, en lien avec l'Inspection Académique, financé pour moitié par chaque partenaire.

Le projet proposé par la commune a été retenu et une convention de partenariat a été établie par l'Inspection Académique afin de concrétiser celui-ci et ainsi pouvoir lancer la commande.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre l'IA et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

GROUPEMENT D'ACHAT PRESTATION CANTINE

Une réflexion entre les communes de Saint Laurent en Royans, Saint Thomas en Royans, Sainte Eulalie en Royans, Saint Jean en Royans et Saint Nazaire en Royans s'est engagée afin de mutualiser la prestation restauration scolaire. Après de nombreuses rencontres lors desquelles a été rédigé un cahier des charges commun, il est maintenant nécessaire de mettre en place une mutualisation des procédures de passation d'un appel d'offre.

Une personne extérieure sera embauchée par l'ensemble des communes afin de vérifier le cahier des charges et d'accompagner à la rédaction du marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De s'engager dans une démarche de groupement de commandes pour le renouvellement des contrats de prestations de restauration collective
- D'accepter que la mairie de Saint Thomas en Royans soit le coordonnateur du groupement de commande,
- De l'autoriser à signer la convention de groupement de commandes,
- De désigner la commission d'appels d'offres composée de membres de chaque commune de Sainte Eulalie en Royans, Saint Jean en Royans, Saint Laurent en Royans, Saint Thomas en Royans et Saint Nazaire en Royans comme commission d'appels d'offres du groupement de commandes,
- D'autoriser la commune de Saint Thomas en Royans à lancer l'appel d'offre nécessaire,
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

REMBOURSEMENT CHEQUE ORANGE

Lors d'une régularisation de facture liée au passage à la fibre au sein de l'école élémentaire, Orange nous rembourse un trop perçu d'un montant de 36.40 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à encaisser ce chèque.

Approuvé à l'unanimité

REMBOURSEMENT FACTURE BATTERIES

Monsieur LEITA a réparé la sono de la Mairie et a dû faire l'avance financière 34.47 € TTC afin d'acheter 3 batteries complètement hors service.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à rembourser Monsieur LEITA pour l'achat de ces 3 batteries.

Approuvé à l'unanimité

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE LES MAIRIES

Afin de permettre l'alimentation électrique de la construction de Monsieur BELLE situé au quartier Les Mairies, le SDED va effectuer une extension de ce réseau à partir du poste « Les Mairies » jusqu'en bordure de propriété.

La commune doit participer à hauteur de 2 587.78 € sur un budget total de 12 248.49 € les reste étant financé par le SDED lui-même.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le projet du SDED et le plan de financement proposé et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION ACCR 5eme SAISON

L'Association propose une offre culturelle sur le village et sollicite la commune pour une aide financière. Elle accueille des troupes en résidence et proposera sur 2021 trois temps forts :

- Le mercredi 28 avril 2021 – un concert en médiathèque Duo imaginaire
Accueil en musique par les élèves de l'école de musique
- Les dimanche 23 et lundi 24 mai (Gymnase de la Providence – Rues de St Laurent ?)
Festival Des Pieds – des Mains 1ère édition
- Automne : spectacle à choisir, si possible en lien avec la thématique des arbres et à lier avec un événement prévu aux jardins partagés.

Lors du premier semestre 2021, 20 compagnies sont programmées pour venir en résidence à La Navette, Les actions de médiation associées et les sorties de résidence seront organisées suivant les contraintes sanitaires...

Le montant de la participation communale est de 2 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre l'association et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Concernant le droit de préemption que la mairie compte exercer sur une parcelle mise en vente sur le quartier de Buyet afin de réaliser des places de parking, Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un des vendeurs afin d'échanger à ce sujet. Les vendeurs contestent ce droit de préemption et font valoir une vente de deux parcelles indissociables, et une démarche initiale non conforme lors de la révision du PLU. Monsieur le Maire a demandé aux personnes reçues que des justificatifs lui soient fournis afin de vérifier la

véracité des remarques formulées au sujet du PLU. Si elles devaient être conformes alors ce serait le PLU entier qui serait remis en cause d'où l'intérêt d'avoir les textes de loi liés à cette opposition.

De plus, Monsieur le Maire les a informé qu'une demande d'intention d'aliéner (DIA) devra être réalisée pour chacune des parcelles. En effet, elles sont dissociables de par leur configuration et doivent être traitées individuellement. Une préemption sera exercée sur la parcelle de terrain et non sur la maison. Monsieur le Maire attend le retour des pièces par les intéressés et les DIA par le notaire.

- Concernant le projet ENERCOP, pose des panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge, propriété de la CCRV, celui-ci est confronté au PLU qui stipule que la zone est classée en NS (Naturel Sensible). Monsieur le Maire interpellera le Préfet à ce sujet.

- Concernant le pont du Tram, à l'issue de la parution du petit journal, plusieurs courriers ont été adressés en mairie ou autres collectivités concernées afin de contester sa démolition par le Département. Une dynamique s'est engagée (pétition) et Monsieur Morin, conseiller départemental interviendra lors d'un conseil communautaire pour expliquer ce choix. Monsieur le Maire déplore que cette intervention n'ait pas lieu lors d'un conseil à St Laurent plutôt qu'à la CCRV.

- Concernant la voiture endommagée et laissée à l'abandon sur une place de parking, la gendarmerie a fait procéder à son enlèvement.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h57.

